

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 2 septembre 2016

1. Avenant lot n°1 « Démolition – maçonnerie » marché réhabilitation d'une maison en deux logements et un atelier
2. Travaux chauffage-climatisation au foyer
3. Intégration de la parcelle section 6 parcelle n° 164 dans le domaine forestier
4. Adhésion au contrat d'assurance statutaire
5. Bilan annuel 2015 des déchetteries intercommunales de l'Hôpital et de Valmont
6. Personnel communal
7. Divers

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude - Mme TALAGA Joëlle- M. GERARD Michel - M. MULLER Serge -
Melle PICQ Anne-Louise - Mme WEBER Denise - Mme DE GOBBI Sarah – M. SENSER
Gérard – M. MATZ Jean-Pierre - M. BIEGEL Fernand - Melle WEINACKER Angèle

Absents excusés : M. CLAMME André - M. PENNERAD Pascal - M. MONTALBANO
Jean-Pierre

Procurations : M. CLAMME André a donné procuration à M. BALLEVRE Jean-Jacques
M. MONTALBANO Jean-Pierre a donné procuration à M. BIEGEL Fernand
M. PENNERAD Pascal a donné procuration à M. MULLER Serge

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance. Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire.

1° Avenant lot n°1 « Démolition – maçonnerie » marché réhabilitation d'une maison en deux logements et un atelier

Dans le cadre du lot n° 1 « Démolition – maçonnerie » du marché réhabilitation d'une maison en deux logements et un atelier communal, la Commune a signé un marché avec l'Entreprise SCB CONSTRUCTION de SAINT-AVOLD pour un montant de 109 319.87 € H.T soit 131 183.84 € T.T.C.

Lors de la démolition, il s'est avéré que le niveau des fondations du mur arrière du bâtiment est au-dessus du projet de dallage. Il faut par conséquent construire une banquette de 60 cm de large pour bloquer la terre sous les fondations. Ces éléments ont été proposés par GENIE TEC et validés par le bureau de contrôle VERITAS.

Ces travaux engendrent un coût supplémentaire.

	H.T	T.T.C
Montant initial du marché	109 319,87	131 183,84
Avenant n° 1	+ 7 506,70	+ 9 008,04
	116 826,57	140 191,88

Il est précisé que l'avenant proposé :

- Ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale
- Ne bouleverse pas l'économie du marché
- Est dû à des sujétions techniques imprévues rencontrées lors de l'exécution du contrat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n° 1 du lot n° 1 «Démolition – Maçonnerie » du marché réhabilitation d'une maison en deux logements et un atelier communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 l'avenant n° 1 du lot n° 1 «Démolition – Maçonnerie » du marché réhabilitation d'une maison en deux logements et un atelier communal d'un montant de 7 506,70 € H.T soit 9 008,04 € T.T.C

Voix pour : 15

2° Travaux chauffage-climatisation au foyer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2013 date de l'installation de la VMC au foyer nous avons rencontré des problèmes de fonctionnement. La société GLEIM qui avait fait l'installation n'existe plus, elle a été liquidée.

Aussi, nous avons fait appel à l'entreprise ESCAP de THICOURT qui a constaté qu'il y avait des défauts de montage. La VMC actuelle ne pourra jamais produire de froid.

L'entreprise ESCAP propose l'installation d'une pompe à chaleur réversible et 4 cassettes dans le plafond pour un montant de 16 078,60 € H.T soit 19 294,32 € T.T.C.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- De faire installer une pompe à chaleur réversible et 4 cassettes dans le plafond
- D'accepter le devis de la société ESCAP de THICOURT d'un montant de 16 078,60 € H.T soit 19 294,32 € T.T.C
- De charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Voix pour : 15

3° Intégration de la parcelle section 6 parcelle n° 164 dans le domaine forestier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 14 août 2013 par acte reçu par Maître Marlyse LANG, la commune s'est portée acquéreur d'une parcelle cadastrée section 6 n° 164 « Pfuhlhubel » 23a 07 ca.

Cette parcelle se trouve à la limite de la forêt « Liebusch ». Monsieur SCHUELLER, agent forestier nous propose d'intégrer cette parcelle dans le domaine forestier, et de lui faire bénéficier du régime forestier.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- D'intégrer la parcelle cadastrée section 6 n° 164 « Pfuhlhubel » 23a 07 ca au domaine forestier
- Demande que cette parcelle bénéficie du régime forestier.

Voix pour : 15

4° Adhésion au contrat d'assurance statutaire

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances

Vu le Code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La Commune a par délibération du 9 octobre 2015, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **SWISS LIFE**

Courrier gestionnaire : **GRAS SAVOYE – BERGER SIMON**

Durée du contrat : à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1.30 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0.14% pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale de la collectivité.

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant

CHARGE le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours

PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion

Voix pour : 15

5° Bilan annuel 2015 des déchetteries intercommunales de l'Hôpital et de Valmont

Présentation du bilan des frais d'exploitation des déchetteries intercommunales de l'Hôpital et de Valmont pour l'année 2015. Les documents sont consultables en Mairie.

6° Personnel communal

Monsieur le Maire informe que Mme RIFF Laurence a demandé sa mutation. Elle quittera ses fonctions au 1^{er} décembre 2016.

Une annonce pour le remplacement a été mise en ligne sur le site du Centre de Gestion.

Une personne en contrat de sécurisation professionnelle fera une semaine d'immersion à compter du 5 septembre 2016.

7° Divers

- Des travaux sur le chemin de randonnée ALTVILLER/LACHAMBRE ont débuté. Traitement sur 150 m de la partie humide (côté LACHAMBRE)
- Les brioches de l'amitié auront lieu le week-end des 8 et 9 octobre prochains, je propose que le Conseil Municipal participe à cette action
- Le Fonds Départemental des Taxes Additionnelles aux Droits d'enregistrement ou la Taxe de Publicité Foncière s'élève cette année à 9 481.36 €.
- Mme Suzanne ROUGET remercie la commune pour la reconnaissance qui lui a été rendue lors de la fête du 30^{ème} anniversaire de l'ASCA.

- Commission administrative chargée de la révision électorale 2016/2017 :
 - Mme WEBER Denise est déléguée de l'Administration
 - M. URBANIAK Michel est délégué du Président du Tribunal de Grande Instance
- Un devis a été demandé pour la réfection des trottoirs. Un relevé de l'ensemble des trottoirs les plus abimés de la commune a été réalisé.

ALTVILLER le 2 septembre 2016

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques

Numéro	Objet de la délibération	Page
1	Avenant lot n°1 « Démolition – maçonnerie » marché réhabilitation d'une maison en deux logements et un atelier	1
2	Travaux chauffage-climatisation au foyer	2
3	Intégration de la parcelle section 6 parcelle n° 164 dans le domaine forestier	2
4	Adhésion au contrat d'assurance statutaire	3
5	Bilan annuel 2015 des déchetteries intercommunales de l'Hôpital et de Valmont	4
6	Personnel communal	4
7	Divers	4

Emargements

M. BALLEVRE Jean-Jacques	M. DERU Claude	M. CLAMME André a donné procuration à M. BALLEVRE J-Jacques
Mme TALAGA Joëlle	M. BIEGEL Fernand	Mme DE GOBBI Sarah
M. GERARD Michel	M. MATZ Jean-Pierre	M. MONTALBANO Jean- Pierre a donné procuration à M. BIEGEL Fernand
M. MULLER Serge	M. PENNERAD Pascal a donné procuration à M. MULLER Serge	Melle PICQ Anne-Louise
M. SENSER Gérard	Melle WEINACKER Angèle	Mme WEBER Denise